



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/659  
9 juillet 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session  
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Modernisation du Palais des Nations

Rapport du Secrétaire général

1. Lors de la dixième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a annoncé qu'il présenterait en 1956 un plan de modernisation des installations du Palais des Nations qui permettrait de satisfaire aux exigences actuelles et de répondre aux besoins futurs.
2. La première partie du présent rapport est consacrée à l'exposé d'un plan général de modernisation du Palais des Nations dont l'exécution pourrait se faire en trois étapes principales, au cours des huit prochaines années. L'ordre de priorité des diverses améliorations proposées a été arrêté en fonction de leur urgence respective, compte tenu des données dont on dispose actuellement.
3. Dans la deuxième partie du présent rapport, le Secrétaire général expose de façon plus détaillée les travaux à exécuter au cours de la première étape (trois ans) du plan de modernisation, et donne toutes les précisions voulues sur les améliorations à apporter au cours de la première année, c'est-à-dire en 1957. Le coût des travaux à effectuer au cours de cette première étape est évalué à 469.500 dollars, dont 160.000 pour les améliorations que l'on propose d'apporter en 1957. Le Secrétaire général n'a pas demandé de crédit pour 1957, dans son projet de budget, car le présent rapport n'était pas encore achevé; en conséquence, il demande maintenant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 160.000 dollars au chapitre 18 du budget pour 1957.
4. Le Secrétaire général tient à souligner que, ainsi qu'il l'a indiqué plus loin, le plan de modernisation a été mis au point de concert avec l'Organisation mondiale de la santé, dont le siège est situé au Palais des Nations et qui utilise beaucoup les services de conférence, et avec l'Organisation internationale du Travail qui est également l'une des institutions qui font le plus usage de ces services.

## PREMIERE PARTIE

### A. INTRODUCTION

5. Le Palais des Nations, construit de 1929 à 1937, devait permettre de satisfaire aux exigences propres à la Société des Nations. L'agencement général du Palais et ses dimensions avaient été conçus en fonction des besoins de la Société des Nations à l'époque et de ceux que l'on pouvait alors prévoir. Le Palais n'était pas encore complètement aménagé ni entièrement équipé à l'époque où la Société des Nations a pour ainsi dire cessé son activité.

6. L'Organisation des Nations Unies a hérité en 1946 du bâtiment où est installé aujourd'hui l'Office européen de l'ONU - notamment la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés - et où l'Organisation mondiale de la santé a aussi son siège. La Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC) et le GATT occupent un immeuble distinct dans l'enceinte du domaine.

7. Le Palais est un centre de conférences important pour les Nations Unies. La CEE et ses groupes de travail s'y réunissent. Le Conseil économique et social et certaines de ses commissions, la Commission du droit international et de nombreux comités tiennent également des sessions au Palais.

La plupart des institutions spécialisées dont le siège est à Genève utilisent très fréquemment ces locaux pour leurs conférences. L'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé y tiennent leur assemblée annuelle. Il y a quelques années, l'Organisation météorologique mondiale a commencé à utiliser pour les sessions annuelles de son Comité exécutif les locaux du Palais, où s'est tenu en 1955 le Congrès de cette organisation.

Ces dernières années, c'est également au Palais que se sont réunies d'autres conférences importantes, notamment la Conférence de Genève relative à certaines questions d'Extrême-Orient, la Réunion des Chefs de gouvernement, la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la Conférence des quatre ministres des affaires étrangères.

Chaque année, il y a au moins une et parfois plusieurs conférences importantes d'organisations non gouvernementales qui se tiennent au Palais, où ont eu lieu par exemple, en 1955, la Conférence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination et la Sixième Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif.

Le Palais est de fait devenu le principal centre des conférences internationales qui se tiennent en Europe.

## B. ACTIVITE DU PALAIS DES NATIONS

### Personnel

8. Les modifications survenues depuis l'époque de la Société des Nations ont beaucoup accru l'activité du Palais. En 1938, le personnel de la Société des Nations comptait au total 750 fonctionnaires et agents environ. En mars 1956, le Palais comptait 1.323 fonctionnaires et agents engagés à titre permanent, dont 61 pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et 468 pour l'OMS. En outre, pendant les périodes d'activité intense, 150 à 200 personnes environ sont engagées à titre temporaire.

### Conférences et séances

9. Le nombre des conférences et séances tenues au Palais des Nations chaque année dépasse de beaucoup celui de la période d'avant-guerre, et a tendance à augmenter de façon régulière depuis 1946. C'est ainsi que le nombre des séances, qui était en 1949 de 1.913, est passé en 1955 à 2.656<sup>1/</sup>. La Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires ont tenu 723 séances en 1955. On évalue à 2.650 au moins, dont 820 pour la CEE, le nombre des séances qui auront lieu au Palais en 1956.

### Représentants, conseillers, experts et observateurs prenant part aux séances

10. Le nombre des représentants, experts et observateurs qui assistent, chaque jour ouvrable, aux conférences d'importance moyenne est en général de l'ordre de 150 à 200, mais, pour les conférences plus importantes, les chiffres sont beaucoup plus élevés. C'est ainsi que 700 personnes environ ont assisté chaque jour, à des titres divers, aux séances des assemblées de l'OMS, et 1.100 environ, à celles de la Conférence générale de l'OIT. On évalue à 1.500 en moyenne le nombre des personnes, y compris les fonctionnaires du Secrétariat, qui travaillent chaque jour dans le bâtiment pendant les conférences d'importance moyenne, et leur nombre est en

---

<sup>1/</sup> Y compris les 229 séances qu'ont tenues la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique, la Conférence entre les Quatre Grands et la Conférence des quatre ministres des affaires étrangères. Aux fins statistiques, toute séance est considérée durant une demi-journée.

moyenne de l'ordre de 2.000 à 2.500 pour les conférences importantes, chiffres bien supérieurs à ceux qu'avaient envisagés les architectes du Palais. Pour donner une idée approximative de l'activité du Palais au cours des deux dernières années, on peut indiquer que 7.753 représentants et experts ont pris part aux séances qui se sont tenues à Genève en 1954<sup>2/</sup>, et 11.929, à celles qui s'y sont tenues en 1955<sup>3/</sup>.

11. Le nombre des délégations a augmenté en raison de l'admission de nouveaux membres et du fait que certains Etats membres recommencent désormais à se faire représenter à certaines séances. Le nombre des représentants et experts qui font partie des diverses délégations a également tendance à augmenter. Les séances plénières de la CEE, par exemple, auxquelles avaient participé dix-huit membres et 118 représentants en 1947, ont réuni trente membres et 212 représentants, en 1956; 400 représentants, experts et observateurs ont pris part à l'Assemblée mondiale de la santé de 1950, et 536, à celle de 1956; en 1947, 482 représentants avaient assisté à la Conférence générale de l'OIT, à laquelle 804 représentants ont pris part en 1956, sans compter plus de 500 fonctionnaires du secrétariat.

#### Délégations permanentes

12. Trente-neuf représentants permanents et trois observateurs sont accrédités auprès de l'Office européen; huit d'entre eux louent vingt bureaux dans un immeuble distinct situé dans l'enceinte du Palais.

#### Organisations non gouvernementales, presse et public

13. Plus de quarante organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont, soit un bureau, soit un correspondant permanent à Genève, et leurs représentants sont fréquemment appelés à se rendre au Palais.

Cent quarante correspondants de presse sont accrédités auprès de l'Office européen, et trente d'entre eux environ sont affectés de façon permanente au Palais.

---

2/ Ce chiffre comprend les 295 représentants qui ont participé à la Conférence de Genève relative à certaines questions d'Extrême-Orient.

3/ Ce chiffre comprend les 3.300 participants à la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique et les 235 représentants qui ont pris part à la Conférence entre les Quatre Grands et aux Entretiens sino-américains.

Le public a témoigné d'un intérêt de plus en plus vif à l'égard du Palais et des travaux qui s'y déroulent. En 1955, quelque 180.000 personnes ont visité le Palais, et 39.000 environ d'entre elles ont assisté à des séances.

#### Service des séances

14. Comme il l'est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le nombre des conférences tenues chaque année n'a pas cessé d'augmenter depuis 1946. En même temps, la tâche des services de conférence a, elle aussi, augmenté de façon continue. L'interprétation simultanée, qui est désormais de règle, exige des installations spéciales pour pratiquement toutes les séances. Le nombre croissant des séances oblige souvent à utiliser jusqu'aux dernières limites des possibilités des locaux dont on dispose pour les conférences. Le même effort est imposé aux services de reproduction et de distribution. En 1955, plus de 65 millions de pages<sup>4/</sup> destinées à l'Organisation et aux institutions spécialisées sont passées par le Contrôle des documents. Ce chiffre ne comprend pas les documents imprimés.

#### C. AMELIORATIONS NECESSAIRES

15. Les proportions du Palais des Nations, tel qu'il avait été tout d'abord conçu, étaient, de l'avis général, amples pour l'époque, mais ses dimensions et son aménagement ne correspondent plus aux besoins actuels. Il est vrai cependant que de nombreuses améliorations y ont été apportées depuis 1946; une nouvelle aile et des étages supplémentaires ont été construits à l'intention des services de l'OMS. Dans les limites des crédits disponibles, on s'est efforcé d'améliorer l'équipement de diverses parties du Palais : aménagement de quatre-vingt-dix bureaux nouveaux dans des locaux qui jusque là étaient inutilisés, installation d'un matériel d'interprétation simultanée dans deux salles de conférence et dans la Salle du Conseil, aménagement de nouveaux magasins et dépôts, modernisation de six des vingt-cinq ascenseurs en service, etc.

En 1956, l'Assemblée générale a ouvert des crédits spéciaux pour la modernisation d'une partie du système de climatisation, l'installation de cabines d'interprétation dans deux salles de conférence et le transfert des services de reproduction du cinquième étage dans des locaux du sous-sol mieux adaptés à leurs besoins.

---

4/ Compte non tenu de la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique et de la Conférence des Quatre Grands.

Toutes ces améliorations avaient cependant pour objet de parer aux cas d'urgence qui se présentaient de temps à autre, et elles n'ont pas suffi à créer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des services.

16. Ces deux dernières années ont bien montré les insuffisances du Palais des Nations, eu égard aux besoins actuels. Il est de plus en plus difficile d'accueillir des conférences importantes. Malgré les améliorations mentionnées au paragraphe 15 ci-dessus, on en est arrivé au point que les moyens dont on dispose actuellement pour les conférences - salles, matériel, bureaux, reproduction des documents, magasins et dépôts - ne suffisent plus; les aménagements intérieurs et le mobilier sont insuffisants, et les services accessoires (restaurants, cafétéria, parcs à voitures, etc.) ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante à une demande accrue.

17. L'OIT et l'OMS, qui sont parmi les institutions spécialisées installées à Genève celles qui utilisent le plus les services du Palais des Nations, ont soulevé la question de l'insuffisance de ces services lors de réunions du Comité administratif de coordination (CAC). La zone des conférences, notamment le bâtiment de l'Assemblée, qui est la seule partie de l'immeuble à laquelle s'intéresse l'OIT, ne permet pas de satisfaire aux besoins actuels de cette organisation ni à ceux qu'elle peut normalement prévoir. Il a fallu chaque année prendre des mesures exceptionnelles et recourir à des expédients pour pouvoir se contenter de l'espace disponible. Des questions analogues se posent à l'OMS, qui a en outre demandé un meilleur aménagement du restaurant et de la cafétéria, du service téléphonique et des magasins et dépôts.

18. C'est pourquoi le Secrétaire général estime qu'il conviendrait d'entreprendre l'exécution d'un plan général de modernisation du Palais, compte tenu de toutes les questions qui viennent d'être mentionnées.

#### D. PLAN DE MODERNISATION

19. Le plan proposé ci-après a pour objet de résoudre toutes les difficultés essentielles, exception faite d'une question importante qui est celle de l'aménagement de bureaux supplémentaires, et exception faite, bien entendu, des réparations et des remplacements de matériel qui font partie de l'entretien normal du Palais. Ce plan a été mis au point de concert avec l'OIT et l'OMS. Il prévoit différents travaux dont l'exécution peut être assurée peu à peu, compte tenu de la situation actuelle et, dans la mesure où on peut raisonnablement

la prévoir, de l'extension que prendra l'activité de l'ONU et des institutions spécialisées. Ce plan a essentiellement pour objet de faire du Palais des Nations un centre de conférences suffisamment vaste et bien aménagé, dont l'entretien sera aussi simple et aussi peu coûteux que possible. Lorsqu'il a mis au point ce plan de modernisation, le Secrétaire général a toujours eu présentes à l'esprit deux questions essentielles :

Comment adapter les locaux disponibles aux besoins actuels et aux besoins prévisibles;

Comment moderniser le matériel actuel de la façon la plus rationnelle et la moins coûteuse, pour pouvoir répondre à ces besoins.

20. Les divers travaux envisagés peuvent être groupés en cinq catégories, énumérées ci-après :

- a) Améliorations à apporter aux salles de conférence;
- b) Modernisation du matériel;
- c) Amélioration des services de restaurant et de cafétéria;
- d) Aménagement de magasins et dépôts supplémentaires;
- e) Amélioration à apporter aux terrains.

a) Améliorations à apporter aux salles de conférence

21. La Salle des Assemblées, la Salle du Conseil et les salles de conférence avaient été conçues en fonction du nombre des personnes que la Société des Nations comptait devoir accueillir, à une époque où 450 représentants environ participaient à l'Assemblée de la SDN et où chaque commission se composait de 40 à 60 représentants et d'un nombre égal d'experts : on avait cependant prévu une certaine marge, en vue d'une extension éventuelle. La Salle du Conseil a été transformée et 49 représentants au maximum peuvent actuellement siéger à la table des conseils et conférences des Nations Unies qui s'y réunissent, mais la Salle des Assemblées, les salles de conférence et les salles de commissions n'ont pas été transformées.

Le parterre de la Salle des Assemblées ne suffit plus à recevoir toutes les délégations qui prennent part à des conférences importantes, et les salles de conférence, si elles sont encore assez nombreuses, ne permettent plus à l'ONU

ou aux institutions spécialisées d'y tenir, dans des conditions qui soient suffisamment confortables, des conférences auxquelles participent un grand nombre de représentants.

22. Comme il est expliqué de façon plus détaillée dans les paragraphes suivants, il faut actuellement doter les salles de conférence du nombre de places et du matériel d'interprétation simultanée supplémentaires, prévus dans le tableau ci-après, qui donne le nombre actuel et le nombre proposé de places assises, destinées aux représentants, conseillers, experts et observateurs dans les diverses salles de conférence :



<u>Salle</u>	<u>Situation actuelle</u>				<u>Plan de modernisation</u>			
	<u>Nombre de places</u>			<u>Installations d'interpré- tation</u>	<u>Nombre de places</u>			<u>Installations d'interpré- tation</u>
	<u>Représentants</u>	<u>Conseillers, experts, etc.</u>	<u>Presse et public</u>		<u>Représentants</u>	<u>Conseillers, experts, etc.</u>	<u>Presse et public</u>	
Salle des Assemblées	240	274	806	Matériel téléphonique fixe	446	546	806	Matériel téléphonique fixe
Salle du Conseil				id.	sans changement			id.
Salle de conférence								
No III	50	80	72	Matériel prêté par l'OIT	sans changement			Matériel téléphonique fixe à installer
No V	55	70	80	Matériel téléphonique fixe	sans changement			Matériel téléphonique fixe
No VII	60	80	130	id.	85	140	80	id.
No VIII	40	40	40	Matériel prêté par l'OIT	sans changement			Matériel téléphonique fixe à installer
No IX	40	40	40	néant	sans changement			Matériel téléphonique fixe à installer

<u>Salle</u>	<u>Situation actuelle</u>			
	<u>Nombre de places</u>			<u>Installations d'interpré- tation</u>
	<u>Représentants</u>	<u>Conseillers, experts, etc.</u>	<u>Presse et public</u>	
Salle de conférence (suite)				
No XI	48	45	38	néant
No XII	80	110	179	Matériel radiophonique
No XIV	50	65	48	Matériel loué
No XV	-	-	-	-
No XVI	-	-	-	-

<u>Plan de modernisation</u>			
<u>Nombre de places</u>			<u>Installations d'interpré- tation</u>
<u>Représentants</u>	<u>Conseillers, experts, etc.</u>	<u>Presse et public</u>	
	sans changement		Matériel téléphonique fixe à installer
84	110	179	Matériel radiophonique
55	70	48	Matériel téléphonique fixe à installer
97	97	48	Matériel téléphonique fixe à installer
90	100	66	Matériel téléphonique fixe à installer

Note : Les chiffres donnés dans le présent tableau correspondent au nombre de places assises, dans des conditions normales.

### Salle des Assemblées

23. Lors de chacune des conférences importantes qui se sont tenues ces dernières années, on a dû constater que, dans la Salle des Assemblées, tous les représentants ne peuvent siéger en séance plénière dans les mêmes conditions. La Salle ne peut accueillir que soixante délégations composées de quatre membres chacune, et le parterre compte également 274 places assises réservées aux conseillers et experts. Toutes les institutions spécialisées qui se servent maintenant de cette Salle comptent plus de soixante membres et de 240 représentants.

24. Le Secrétaire général a examiné un projet qui prévoit l'élargissement du parterre de la Salle des Assemblées grâce à des modifications de structure, de façon que toutes les délégations puissent, lors des séances plénières, se trouver dans les mêmes conditions.

25. Ce projet, qui permettrait à quelque 446 représentants et 546 conseillers, experts et observateurs de trouver place sur le parterre, prévoit essentiellement la suppression des gradins du parterre, des cabines qui se trouvent sous les galeries de la presse des deux côtés de la Salle, et de la galerie diplomatique qui se trouve au fond de la Salle. L'espace ainsi gagné (grâce à la suppression de la galerie diplomatique) au-dessous des galeries de la presse et de la galerie du public, augmenterait donc d'autant le parterre, qui s'étendrait jusqu'aux murs extérieurs de la Salle et déborderait aussi sur une partie des corridors qui aboutissent actuellement de chaque côté de la Salle, et sur une partie du vestibule situé au fond de la Salle. Les cabines réservées aux interprètes, etc., seraient installées au fond, de chaque côté de l'actuelle galerie diplomatique. De la sorte le parterre pourrait recevoir quelque 1.000 représentants, conseillers, experts et observateurs dans des conditions qui seraient les mêmes pour tous, et l'esthétique de la Salle actuelle conserverait ses qualités essentielles et se trouverait même sans aucun doute améliorée grâce aux larges dégagements ainsi ménagés.

### Salles de conférence

26. Aucune des salles de conférence actuellement utilisées au Palais n'a été construite pour recevoir, dans des conditions normales, plus de quatre-vingts représentants et plus de 110 conseillers, experts et observateurs.

En raison de l'augmentation du nombre et de l'effectif des délégations, il a fallu peu à peu renoncer à ce que les représentants soient installés dans les salles aussi commodément que par le passé. On a réussi à répartir les places assises de

façon que les diverses délégations puissent siéger à la table de la conférence, dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, mais on a dû renoncer de ce fait à appliquer les normes jugées normales et modifier la disposition des sièges réservés aux conseillers et aux experts, qui se trouvent souvent forcés de s'asseoir à une certaine distance des chefs de leurs délégations. Les commissions dont les membres sont plus nombreux doivent, par suite, siéger à l'étroit dans des conditions difficiles : dans certains cas, le président ne peut pas voir les représentants qui siègent à la table de la conférence lorsqu'ils prennent la parole, et ces représentants ne peuvent pas non plus voir le président. On en est arrivé aujourd'hui au point qu'alors même que les délégations siègent dans des conditions peu satisfaisantes, les salles de conférence ne sont plus assez vastes pour les recevoir.

L'OIT, vu la composition normale de sa Conférence générale annuelle, a besoin de deux salles comprenant au moins 130 sièges réservés aux représentants, de quatre salles dotées d'au moins 100 places réservées aux représentants, de deux salles disposant de soixante à quatre-vingts sièges pour les représentants, et de deux salles dans lesquelles quarante à soixante places seraient réservées aux représentants.

L'OMS a un besoin urgent de deux grandes salles qui permettraient de réserver, dans des conditions satisfaisantes, au moins 100 sièges aux représentants et plus de 100 places aux conseillers et experts.

27. Il ressort d'une expertise faite dans les diverses salles de conférence que l'on pourrait faire ces travaux sans frais excessifs et sans modifications radicales de structure, si l'on apportait à certaines des salles actuelles les améliorations indiquées ci-après.

#### Agrandissement de la salle de conférence No VII

28. La salle de conférence No VII a été conçue à l'origine pour recevoir 140 représentants, conseillers et experts. Elle pourrait être agrandie de façon à permettre à 85 représentants de siéger à la table de la conférence et à 140 conseillers, etc., de trouver place dans la salle. Cet agrandissement n'obligerait pas à modifier les installations actuelles d'interprétation simultanée, mais amènerait à acheter du mobilier supplémentaire.

#### Salle de conférence No XII

29. La tribune présidentielle est si étroite qu'elle ne peut servir à la fois au président et au secrétariat. On pourrait l'agrandir grâce à des modifications secondaires de structure. Il faudrait en outre installer dans la salle des cabines fixes d'interprétation.

#### Agrandissement de la salle de conférence No XIV

30. La salle de conférence No XIV a été conçue à l'origine pour recevoir 115 représentants, conseillers et experts. Lorsqu'elle est utilisée, tout le matériel et tout le mobilier doivent être soit empruntés soit loués. On pourrait l'agrandir de façon à permettre à cinquante-cinq représentants de siéger à la table de la conférence et à réserver soixante-dix places assises aux conseillers, etc. Il faudrait la doter d'une installation d'interprétation simultanée, de cabines d'interprètes et du mobilier nécessaire.

#### Transformation de la salle No XV

31. La salle No XV, située au premier étage du bâtiment de la bibliothèque, devait servir de salle de réunion, mais elle n'a jamais été aménagée. C'est l'une des salles les plus spacieuses du Palais qui sert pour des cycles d'études et, en cas de nécessité, pour des réunions auxquelles participent un grand nombre de personnes, notamment pendant la Conférence annuelle de l'OIT. Lors de ces réunions, la salle doit être entièrement dotée d'un mobilier et d'un matériel loués ou empruntés.

Elle pourrait être transformée en une salle qui permettrait à quatre-vingt-dix-sept représentants de siéger à la table de la conférence et où quatre-vingt-dix-sept places assises seraient réservées aux conseillers, etc. Cette transformation ne demanderait que des modifications secondaires de structure, ainsi que l'installation d'un matériel d'interprétation simultanée et de meubles.

#### Transformation de la salle No XVI (salle de la presse)

32. Afin de disposer d'une seconde salle de commission spacieuse, on envisage de transformer la salle de la presse, située au cinquième étage du bâtiment de l'Assemblée, qui n'est maintenant pratiquement jamais utilisée par la presse, et d'en faire une salle de conférence qui comprendrait quatre-vingt-dix sièges réservés aux représentants et 100 places assises pour les conseillers, etc. Cette transformation demanderait des modifications de structure secondaires et l'installation d'un matériel d'interprétation simultanée ainsi que de meubles. En cas de besoin, cette salle pourrait être encore utilisée pour la presse.

b) Modernisation du matériel

33. Pour moderniser le matériel, il faudrait apporter des améliorations aux installations d'interprétation simultanée, au matériel de reproduction et aux ascenseurs.

Installations d'interprétation simultanée

34. L'interprétation simultanée est devenue un accessoire indispensable des séances, et l'on y a beaucoup plus recours que par le passé. Or, à l'heure actuelle, la Salle des Assemblées, la Salle du Conseil et les salles Nos V et VII sont seules à être dotées d'installations fixes d'interprétation simultanée.

Dans deux autres salles, on se sert actuellement d'installations mobiles prêtées par l'OIT. En raison de leur nature même, ces installations ne donnent pas entièrement satisfaction et doivent être de temps à autre retirées du Palais, lorsque l'OIT en a besoin. De plus, il se pourrait qu'en 1957, l'OIT retire définitivement son matériel, pour l'utiliser comme installation fixe dans son bâtiment. L'OIT disposera encore de deux installations mobiles qu'elle transportera au Palais pour la Conférence annuelle, mais il n'est pas certain que ces installations puissent être utilisées de façon continue pendant toute l'année, car elles constitueront la seule réserve mobile de l'OIT. Le Palais dispose en outre d'une installation d'interprétation radiophonique.

Pour les autres salles, il faut louer du matériel ou monter des installations temporaires, qui sont coûteuses, souvent inadéquates et parfois inutilisables.

Cet état de choses n'est pas satisfaisant. Il est très difficile et souvent impossible d'assurer un service satisfaisant, notamment pendant les périodes où les conférences sont nombreuses. Des représentants et des institutions spécialisées se sont plaints de la qualité de ce service.

35. Pour améliorer cet état de choses, il serait donc nécessaire d'apporter les transformations indiquées ci-après :

a) Salles de conférence Nos III, VIII, IX et XI

Il faudrait doter chacune de ces salles d'une installation fixe d'interprétation simultanée téléphonique à six voies, dont une pour l'orateur et cinq pour les interprètes, ainsi que de microphones, de câbles, de casques d'écoute, etc. Les cabines des interprètes sont déjà installées.

b) Salle de conférence No XII

On se propose pour le moment de continuer à utiliser l'installation radiophonique, bien qu'elle soit moins satisfaisante qu'une installation téléphonique.

c) Salles de conférence Nos XIV, XV et XVI

Chacune de ces salles devrait être dotée d'une installation fixe d'interprétation simultanée téléphonique à six voies, dont une pour l'orateur et cinq pour les interprètes, ainsi que de microphones, de câbles, de casques d'écoute, etc. Il faudrait également y installer des cabines fixes d'interprétation.

Services de reproduction

36. L'Assemblée générale ayant ouvert l'an dernier les crédits nécessaires, les services de reproduction seront transférés en 1956 dans des locaux mieux adaptés à leurs besoins. L'expérience acquise au cours de plusieurs années et en particulier ces six derniers mois, pendant lesquels les services de reproduction ont été vraiment surchargés de travail et n'ont pu suffire à la tâche, montre qu'il faut moderniser le matériel.

Il a été décidé d'acheter avec les fonds disponibles une assembleuse automatique, qui devrait permettre de réduire les frais de main-d'oeuvre et d'améliorer la production.

37. Une enquête en cours a pour objet de déterminer quel serait le meilleur moyen d'augmenter la capacité de production de ces services. Il ressort des résultats préliminaires de cette enquête que la solution la plus satisfaisante pourrait être d'utiliser une presse offset de dimensions plus importantes. Cette solution ne se révélerait cependant économique et judicieuse que si la nouvelle presse fonctionnait de façon régulière au maximum de sa capacité. Les besoins de l'Office européen seuls ne permettraient pas à cet égard d'obtenir le résultat voulu. Les institutions spécialisées se heurtent à des difficultés analogues et examinent avec l'ONU si l'organisation d'un service d'impression offset commun ne serait pas le moyen le plus économique de résoudre ce problème.

Modernisation des ascenseurs

38. La plupart des ascenseurs, exception faite des six qui ont déjà été modernisés, présentent des traces d'usure qui s'expliquent par l'usage intense qui en est fait, et il sera indispensable, pour des raisons de sécurité, de remplacer certaines pièces essentielles au cours des cinq prochaines années. Dans ces conditions, il est sans aucun doute préférable de ne pas réparer un matériel vétuste, d'un modèle datant déjà de vingt-cinq ans, mais de le remplacer, en certains endroits particulièrement importants, par des ascenseurs modernes, plus puissants et plus rapides, qui peuvent fonctionner automatiquement.

Les travaux suivants pourraient être entrepris :

a) Ascenseur No 7

L'escalier No 7 et l'ascenseur No 7 sont les principales voies que les délégations et le personnel empruntent pour se rendre du bâtiment du Conseil dans les bâtiments des salles de conférence et inversement. Le Secrétaire général propose de remplacer le seul ascenseur à vitesse réduite actuellement en service, qui ne peut transporter que six personnes, par deux ascenseurs rapides, qui pourraient transporter chacun douze personnes.

b) Ascenseurs 16A et 16B et monte-charge No 22

Ces ascenseurs desservent le bâtiment de l'Assemblée, du deuxième au huitième étages, et sont les seuls que l'on puisse utiliser pour se rendre au restaurant et à la nouvelle cafétéria, que l'on envisage d'installer à côté.

Le Secrétaire général propose :

- i) De remplacer l'ascenseur No 16A, qui ne peut actuellement transporter que huit personnes, par un ascenseur plus puissant, et d'en installer un analogue dans la cage No 16B, qui existe déjà;
- ii) De transformer le monte-charge No 22 en un ascenseur qui pourrait transporter quinze personnes et qui pourrait être également utilisé comme monte-charge.

c) Ascenseurs Nos 13 et 15

Ces ascenseurs, qui desserviraient la nouvelle salle No XVI et la nouvelle cafétéria, devraient être remplacés par d'autres ascenseurs plus spacieux et plus rapides.

c) Amélioration des services de restaurant et de cafétéria

39. Le restaurant du Palais est situé au 8ème étage du bâtiment de l'Assemblée. Il y a également, au même étage, un petit restaurant destiné au personnel. En 1948, une cafétéria a été installée au rez-de-chaussée du bâtiment du Conseil. Les installations prévues pour les repas ne sont plus suffisantes, et le personnel doit perdre beaucoup de temps en attendant d'être servi. De plus, il est particulièrement difficile d'assurer un fonctionnement satisfaisant de la cafétéria en raison de la distance à laquelle elle se trouve du restaurant principal et des cuisines. Tous les plats doivent être préparés dans les cuisines qui sont situées au 8ème étage du bâtiment de l'Assemblée et doivent être transportés au rez-de-chaussée du bâtiment du Conseil à l'aide de chariots et de monte-charge.



Les appareils dont les cuisines disposent pour la préparation des repas, le lavage de la vaisselle, la réfrigération, etc. sont insuffisants et ne satisfont pas aux conditions d'hygiène normales.

40. Le Secrétaire général envisage :

- a) De moderniser les cuisines;
- b) D'installer la cafétéria au 8<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée, près des cuisines centrales;
- c) De transformer l'actuelle cafétéria en un comptoir-express;
- d) D'apporter certaines améliorations d'ordre secondaire au restaurant.

Ces transformations permettraient de porter de 478 à 694 le nombre des places assises, compte tenu du comptoir-express, et d'assurer un roulement plus rapide dans la cafétéria.

d) Aménagement de magasins et dépôts supplémentaires

41. La plupart des magasins et dépôts sont situés au sous-sol, dont une grande partie est, par la force des choses, utilisée pour des installations techniques, installations de chauffage et de ventilation notamment.

On s'est employé à trouver dans le bâtiment des locaux qui puissent servir de magasins et dépôts supplémentaires, mais l'état de choses actuel est loin d'être satisfaisant. Outre les archives, documents et publications de la SDN et les documents de l'ONU, il faut également trouver de la place pour les documents et archives de l'OMS et du GATT. Faute de place, les documents sont très dispersés, ce qui rend de plus en plus difficile l'utilisation de l'espace disponible.

On envisage d'augmenter de 12 1/2 pour 100 la capacité des magasins et dépôts, qui est actuellement de 20.000 m<sup>3</sup>, et à cette fin :

- a) De transformer en un dépôt de 500 m<sup>3</sup> de capacité une cave du second sous-sol du bâtiment de la bibliothèque, qui est le dernier local disponible du Palais, mais qui ne peut être utilisée dans l'état où elle se trouve actuellement;
- b) De construire sur le terrain du "Bocage" un dépôt d'une capacité utilisable de 2.000 m<sup>3</sup>.

e) Améliorations à apporter aux terrains

42. En raison des difficultés actuelles de circulation, les autorités genevoises ont l'intention d'aménager la Place des Nations et les routes qui y mènent. L'ONU sera ainsi amenée à transformer les portes d'entrée.

Les parcs de stationnement, qui ne peuvent actuellement contenir plus de 500 voitures, sont désormais absolument insuffisants et il est nécessaire d'en prévoir de nouveaux.

Le Secrétaire général propose :

- a) De transformer les portes d'entrée conformément aux plans adoptés par les autorités genevoises;
- b) D'aménager un nouveau parc de stationnement pour 250 voitures.

## DEUXIEME PARTIE

### EXECUTION DU PLAN DE MODERNISATION

#### A. CONSIDERATIONS GENERALES

43. Le Secrétaire général estime que l'exécution du plan de modernisation du Palais des Nations pourrait être échelonnée sur plusieurs années et, pour arrêter les modalités qu'il propose, il a supposé que le plan serait achevé en trois étapes principales et en huit ans. Pour ce qui est des crédits nécessaires, le Secrétaire général a l'intention de soumettre chaque année un état justificatif et des plans détaillés des travaux à exécuter au cours de l'année suivante, ainsi qu'une évaluation précise du coût de ces travaux. Les travaux seront exécutés dans l'ordre des priorités, qui fera chaque année l'objet d'un nouvel examen.

#### 44. Première étape

La première étape du plan de modernisation (coût 470.000 dollars environ) s'échelonnera sur une période de trois ans et permettra d'apporter les améliorations énumérées ci-après :

- a) Agrandissement de la salle de conférence No VII; installation dans les salles de conférence Nos III, VII, VIII et XI du matériel d'interprétation simultanée et du mobilier nécessaires; transformation de la tribune et installation de cabines d'interprétation dans la salle de conférences No XII; (soit au total 160.000 dollars);
- b) Amélioration des services de restaurant et de cafétéria (156.000 dollars);
- c) Modernisation du matériel de reproduction (70.000 dollars);
- d) Modernisation de certains ascenseurs (80.000 dollars);
- e) Transformation du second sous-sol de la bibliothèque, qui servira de dépôt (4.000 dollars).

#### B. PLAN DES AMELIORATIONS A APPORTER AU PALAIS DES NATIONS EN 1957

45. Comme il vient de le dire, le Secrétaire général compte soumettre chaque année un état budgétaire détaillé des projets envisagés pour l'année en question et de donner toutes les précisions voulues sur les travaux à entreprendre.

46. Le Secrétaire général juge souhaitable que les travaux correspondant à la première année de la première étape du plan de modernisation soient entrepris en 1957. On se propose, au cours de cette première année, d'aménager au troisième étage du bâtiment de l'Assemblée un ensemble de salles de conférence, dotées d'un

matériel moderne et agrandies pour pouvoir recevoir un plus grand nombre de représentants, de conseillers, etc., dans tous les cas où ces transformations ne se heurtent pas à des difficultés tenant à la structure des salles et ne sont pas anormalement coûteuses. Le projet envisagé, qui constitue un tout et devrait être exécuté d'urgence, peut être exécuté sans que, semble-t-il, le budget annuel s'en trouve trop grevé. Il s'agit d'agrandir la salle de conférence No VII, d'apporter des modifications de structure secondaires dans la salle de conférence No XII et de mettre en place des installations fixes dans les salles de conférence Nos III, VII, VIII, IX, XI et XII. Les principaux aménagements, avec indication du coût probable, sont indiqués ci-après :

	<u>Dollars</u>
A. Agrandissement de la salle de conférence No VII, aménagement d'installations fixes, accroissement et amélioration du matériel d'interprétation simultanée .....	57.000
B. Installation d'un matériel d'interprétation simultanée dans les salles de conférence Nos III, VIII et IX .....	49.600
C. Mise en place d'installations fixes dans la salle de conférence No XI .....	35.400
D. Aménagement et transformation de la salle de conférence No XII .....	18.000
	<hr/>
Total des dépenses envisagées .....	160.000

Les annexes I à IV renferment un état détaillé des travaux et des dépenses envisagés.

A. Agrandissement de la salle de conférence No VII

47. Le Secrétaire général propose, comme première mesure en vue d'augmenter le nombre des places disponibles au Palais, d'agrandir la salle de conférence No VII, de façon qu'elle puisse accueillir 85 représentants, conseillers, etc., de plus.

Cette salle avait été conçue pour recevoir dans des conditions normales 60 représentants, 80 conseillers, etc., et 130 places y sont réservées à la presse et au public. Elle est déjà dotée d'une installation fixe d'interprétation simultanée téléphonique, et l'installation de climatisation actuelle est suffisante pour que l'on puisse augmenter le nombre des places sans que les occupants en soient incommodés.

48. Le Secrétaire général propose d'agrandir la salle en supprimant les gradins du fond qui servent à la presse et au public et en empiétant le plus possible sur

les passages qui mènent à ces gradins et sur le corridor qui se trouve entre l'escalier No XI et le bâtiment "D"; l'espace ainsi gagné agrandira d'autant le parterre, où les représentants, conseillers, etc., disposeront d'un plus grand nombre de places. En disposant les sièges d'une manière différente, on pourrait aussi augmenter le nombre des places assises réservées aux représentants, conseillers, etc. Une galerie destinée à la presse et au public serait construite au fond de la salle, au-dessus de l'espace où se trouvent actuellement les gradins. Le corridor situé entre le parterre de la salle de conférence et le bâtiment "D" serait conservé. Compte tenu de l'espace supplémentaire dont le parterre se trouverait agrandi, la salle de conférence No VII pourrait recevoir, dans des conditions normales de confort :

85 représentants - au lieu de 60 à l'heure actuelle , et

140 conseillers, etc. - au lieu de 80 à l'heure actuelle.

Le nombre des places assises réservées à la presse et au public serait de 80 dans la nouvelle galerie, alors qu'il est actuellement de 130 dans les gradins qui se trouvent au fond de la salle.

49. On évalue à 57.000 dollars le coût des travaux, sur lesquels on trouvera des précisions à l'Annexe I.

B. Installation d'un matériel d'interprétation simultanée dans les salles de conférence Nos III, VIII et IX

50. Conformément au plan initial d'aménagement du Palais, la Salle des Assemblées était la seule à être dotée d'une installation fixe d'interprétation simultanée téléphonique - la première qui ait jamais été utilisée dans le monde -, dont on continue à se servir. Depuis 1946, la Salle du Conseil et les salles de conférence Nos V et VII ont été dotées d'installations fixes de ce genre. En 1955 et en 1956, des cabines d'interprétation ont été installées dans les salles de conférence Nos VIII et IX. Dans les salles de conférence Nos III et VIII, on se sert d'installations téléphoniques mobiles, prêtées à titre semi-permanent par l'OIT. Ces installations ne fonctionnent pas de façon très satisfaisante, et l'OIT doit de temps à autre les reprendre pour les utiliser ailleurs. Lorsque la salle de conférence No IX doit servir, on emploie des installations téléphoniques mobiles, prêtées par l'OIT ou louées. Il arrive que ces installations fonctionnent de façon peu satisfaisante.

L'interprétation simultanée est désormais de règle, et il est rare que l'on puisse utiliser pour les séances des salles de conférence qui sont dépourvues de ces installations.

51. Le Secrétaire général estime que l'on devrait accorder la priorité absolue à l'installation dans les salles de conférence d'un matériel fixe, tout à fait moderne, d'interprétation simultanée, et propose en conséquence d'entreprendre en 1957 les travaux indiqués ci-après, dont le coût est évalué au total à 49.600 dollars :

	<u>Dollars</u>
Installation d'un matériel fixe d'interprétation simultanée téléphonique à 6 voies, dont une pour l'orateur et 5 pour les interprètes, ainsi que de microphones, câbles, casques d'écoute, etc., dans les salles de conférence suivantes :	
No III - dépenses évaluées à .....	18.600
No VIII - dépenses évaluées à .....	15.500
No IX - dépenses évaluées à .....	15.500

Pour tous détails, voir l'Annexe II.

C. Mise en place d'installations fixes dans la salle de conférence No XI

52. Des cabines fixes d'interprétation ont été installées, en 1955 et 1956, dans la salle de conférence No XI. Lorsqu'on a besoin d'installations d'interprétation simultanée dans cette salle, il faut soit les emprunter à l'OIT soit les louer, et il arrive souvent que ces installations ne donnent pas satisfaction. Le Secrétaire général propose d'installer un matériel d'interprétation simultanée et le mobilier nécessaire. Le matériel d'interprétation simultanée serait analogue à celui que l'on a proposé plus haut d'installer dans les autres salles de conférence, exception faite des microphones, qui seraient plus nombreux. Le coût de ces installations fixes est évalué à 35.400 dollars.

Pour tous détails, voir l'Annexe III.

D. Aménagement et transformation de la salle de conférence No XII

53. Les cabines d'interprétation qui se trouvent actuellement dans la salle de conférence No XII sont des installations provisoires qui ne sont pas insonorisées et où la ventilation est très mauvaise. Elles ont fait l'objet de nombreuses plaintes. Le Secrétaire général estime qu'il faut de toute urgence remplacer ces installations par des cabines fixes et bien aménagées, et il propose en

conséquence d'entreprendre les travaux voulus, dont le coût est évalué à 14.060 dollars.

Le Secrétaire général propose également que l'on continue à se servir des installations d'interprétation simultanée radiophonique dont cette salle est déjà dotée.

54. Sur la tribune de la salle de conférence No XII, il n'y a pas assez de place pour le président et le secrétariat. On pourrait gagner l'espace voulu en apportant à la tribune certaines modifications de structure secondaires.

Le Secrétaire général propose d'agrandir la tribune de cette salle grâce à des modifications secondaires de structure, dont le coût est évalué à 4.000 dollars.

Pour tous détails, voir l'Annexe IV.

55. Le tableau ci-après indique quelles seront les installations d'interprétation simultanée dont disposera le Palais des Nations, une fois que l'exécution du plan proposé plus haut sera achevée :

<u>Salle</u>	<u>Installations actuelles</u>	<u>Installations une fois que l'exécution du plan de 1957 sera achevée</u>	<u>Observations</u>
Salle des Assemblées	Installation téléphonique fixe	Installation téléphonique fixe	
Salle du Conseil	Installation téléphonique fixe	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No III	Installation téléphonique mobile prêtée par l'OIT	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No V	Installation téléphonique fixe	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No VII	Installation téléphonique fixe	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No VIII	Installation téléphonique mobile prêtée par l'OIT	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No IX	Néant	Installation téléphonique fixe	
Salle de conférence No XI	Néant	Installation téléphonique fixe	

<u>Salle</u>	<u>Installations actuelles</u>	<u>Installations une fois que l'exécution du plan de 1957 sera achevée</u>	<u>Observations</u>
Salle de conférence No XII	Installation radiophonique	Installation radiophonique	
Salle de conférence No XIV	Néant	Néant	Le Secrétaire général propose de doter ces
Salle de conférence No XV	Néant	Néant	salles d'instal-
Salle de conférence No XVI	Néant	Néant	lations fixes au cours de la deuxième étape du plan général de modernisation.



ANNEXE I

Agrandissement de la salle de conférence No VII  
Détail des travaux et évaluation des dépenses

	<u>Dollars</u>
1. Gros travaux; démolitions, construction d'une nouvelle galerie, y compris l'aménagement des installations fixes .....	18.900
2. Revêtement du plancher, installations fixes et mobilier .....	22.400
3. Transformation des conduits de ventilation et amélioration de la ventilation des cabines d'interprétation .....	550
4. Transformation des installations électriques .....	850
5. Extension et amélioration des installations d'interprétation simultanée .....	14.300

Un nouveau pupitre de commande pour l'ingénieur du son  
Voyants lumineux placés entre les microphones et  
l'ingénieur du son

Sélecteurs de programmes

Microphones supplémentaires, casques d'écoute, régulateurs  
de volume pour chaque position des sélecteurs individuels,  
câbles (fournitures et installation comprises)

(Il convient de signaler que les installations en service ont  
été utilisées auparavant au Siège et se composent, en partie,  
d'appareils fournis par la Société IBM (International  
Business Machines) et, en partie, d'appareils mis au point  
au Siège)

---

57.000



ANNEXE II

Installation d'un matériel d'interprétation simultanée dans les salles  
 de conférence Nos III, VIII et IX

Salle de conférence No III

Installations d'interprétation téléphonique à six voies, dont une pour l'orateur et cinq pour les interprètes.

Devis :

A. Installation de la table de commande et de 5 cabines d'interprétation :

	<u>Dollars</u>
1 bâti d'amplificateur, 6 préamplificateurs et 6 régulateurs automatiques de volume .....	3.375
1 bâti d'amplificateur à 6 répéteurs de ligne .....	1.975
1 pupitre de commande et de contrôle des microphones, avec : voyants lumineux, hypsomètres, sélecteurs de programmes, régulateurs de volume .....	1.565
5 pupitres d'interprétation à 2 places et câbles de raccordement .....	1.460
Téléphone reliant l'ingénieur du son et les interprètes ....	225
	<hr/> 8.600 <hr/>

B. Aménagement de la salle de conférence

Microphones, câbles de microphone à répartiteur intermédiaire, câbles de casques avec sélecteurs, casques d'écoute, régulateurs de volume, sélecteurs (fournitures et installation comprises) .....	10.000
	<hr/>
Total pour la salle de conférence No III .....	18.600

Salles de conférence Nos VIII et IX

Installation d'interprétation téléphonique à six voies, dont une pour l'orateur et cinq pour les interprètes, dans chacune des deux salles.

Devis :

A. Equipement de la table de commande et de 5 cabines d'interprétation

	<u>Dollars</u>
1 bâti d'amplificateur, 6 préamplificateurs et 6 régulateurs automatiques de volume .....	3.375
1 bâti d'amplificateur à 6 répéteurs de ligne .....	1.975
1 pupitre de commande et de contrôle des microphones, avec : voyants lumineux, hypsomètres, sélecteurs de programmes, régulateurs de volume .....	1.565
5 pupitres d'interprétation à 2 places et câbles de raccordement .....	1.460
Téléphone reliant l'ingénieur du son et les interprètes ....	225
	<hr/> 8.600

B. Aménagement de la salle de conférence

Microphones, câbles de microphone à répartiteur intermédiaire, câbles de casques avec sélecteurs, casques d'écoute, régulateurs de volume (fournitures et installation comprises) .....	<hr/> 6.900
	15.500
Total pour les salles de conférence Nos VIII et IX .....	<hr/> 31.000

ANNEXE III

Mise en place d'installations fixes dans la salle de conférence No XI

1. Installation du matériel d'interprétation simultanée

Installations d'interprétation téléphonique à six voies, dont une pour l'orateur et cinq pour les interprètes.

Devis :

A. Equipement de la table de commande et de 5 cabines d'interprétation :

	<u>Dollars</u>
1 bâti d'amplificateur, 6 préamplificateurs et 6 régulateurs automatiques de volume .....	3.375
1 bâti d'amplificateur à 6 répéteurs de ligne .....	1.975
1 pupitre de commande et de contrôle des microphones, avec : voyants lumineux, hypsomètres, sélecteurs de programmes, régulateurs de volume .....	2.500
5 pupitres d'interprétation à 2 places et câbles de raccordement .....	1.460
Téléphone reliant l'ingénieur du son et les interprètes	<u>225</u>
	9.535

B. Aménagement de la salle de conférence

Microphones, câbles de microphone à répartiteur intermédiaire, câbles de casques avec sélecteurs, casques d'écoute, régulateurs de volume (fournitures et installation comprises) .....	<u>10.480</u>
Total	20.015

2. Mobilier, y compris la tribune, les tables et les fauteuils amovibles et adaptés de façon à assurer le plus grand nombre de places assises et la plus complète mobilité .....

15.385

35.400

ANNEXE IV

Aménagement et transformation de la salle de conférence No XII

1. Installation de cabines d'interprétation

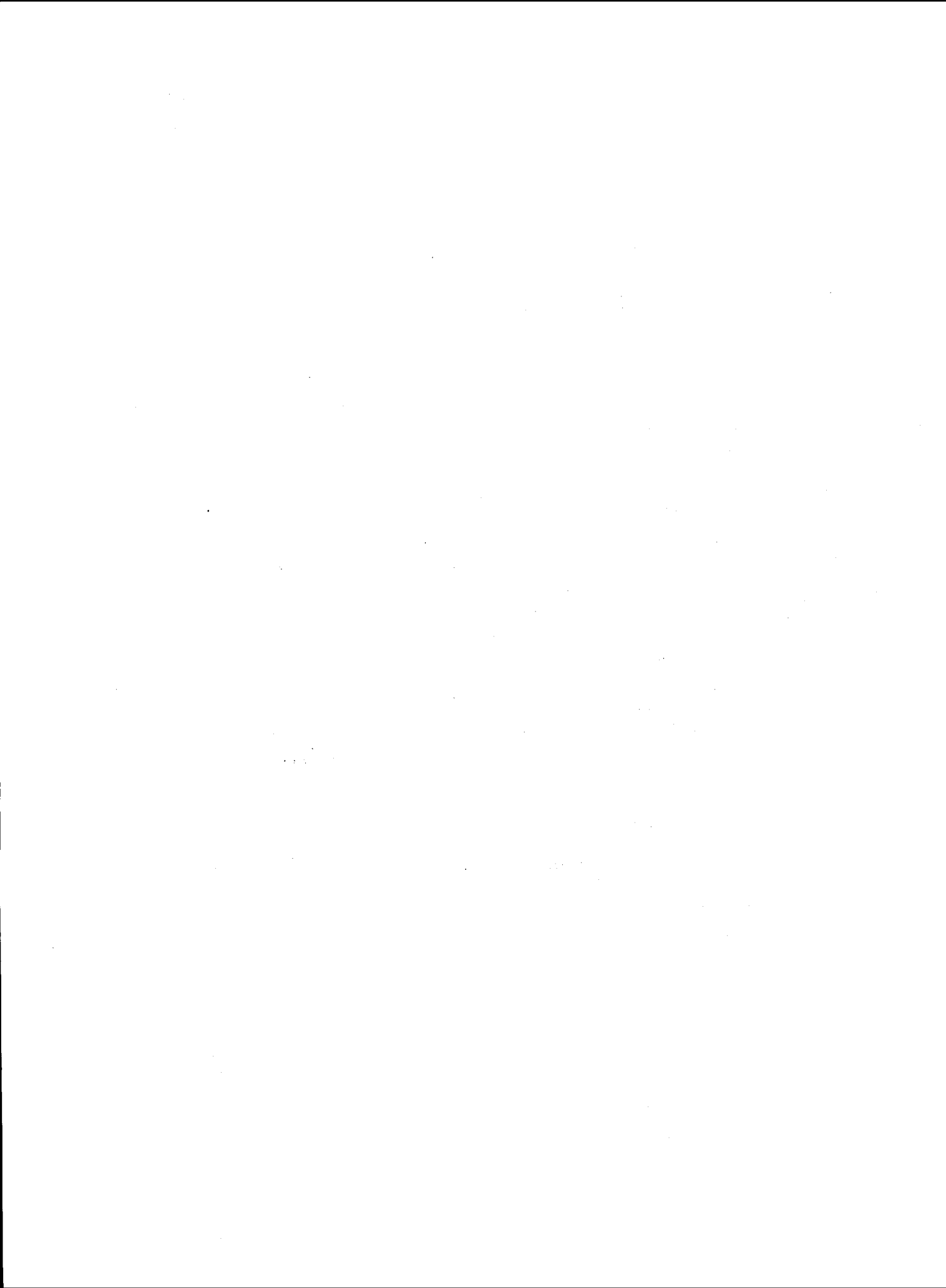
Les travaux envisagés comprennent :

L'aménagement de six cabines, dont cinq pour les interprètes et une cabine d'enregistrement pour les radioreportages; la table de commande de l'ingénieur du son sera installée dans la salle de conférence :

	<u>Dollars</u>
a) Démolitions et démontage des marbres, du revêtement du plancher et des boiseries .....	465
b) Protection des installations fixes au cours des travaux de démolition .....	350
c) Construction : travaux de maçonnerie pour la nouvelle entrée, remontage des marbres, transformation du plafond au-dessous de la galerie .....	1.000
d) Travaux de charpenterie, de menuiserie et de peinture ....	465
e) Adaptation des conduits de ventilation .....	465
f) Transformation des installations électriques .....	815
g) Construction de 6 cabines au-dessous de la galerie .....	<u>10.500</u>
Total	<u>14.060</u>

2. Transformation de l'estrade

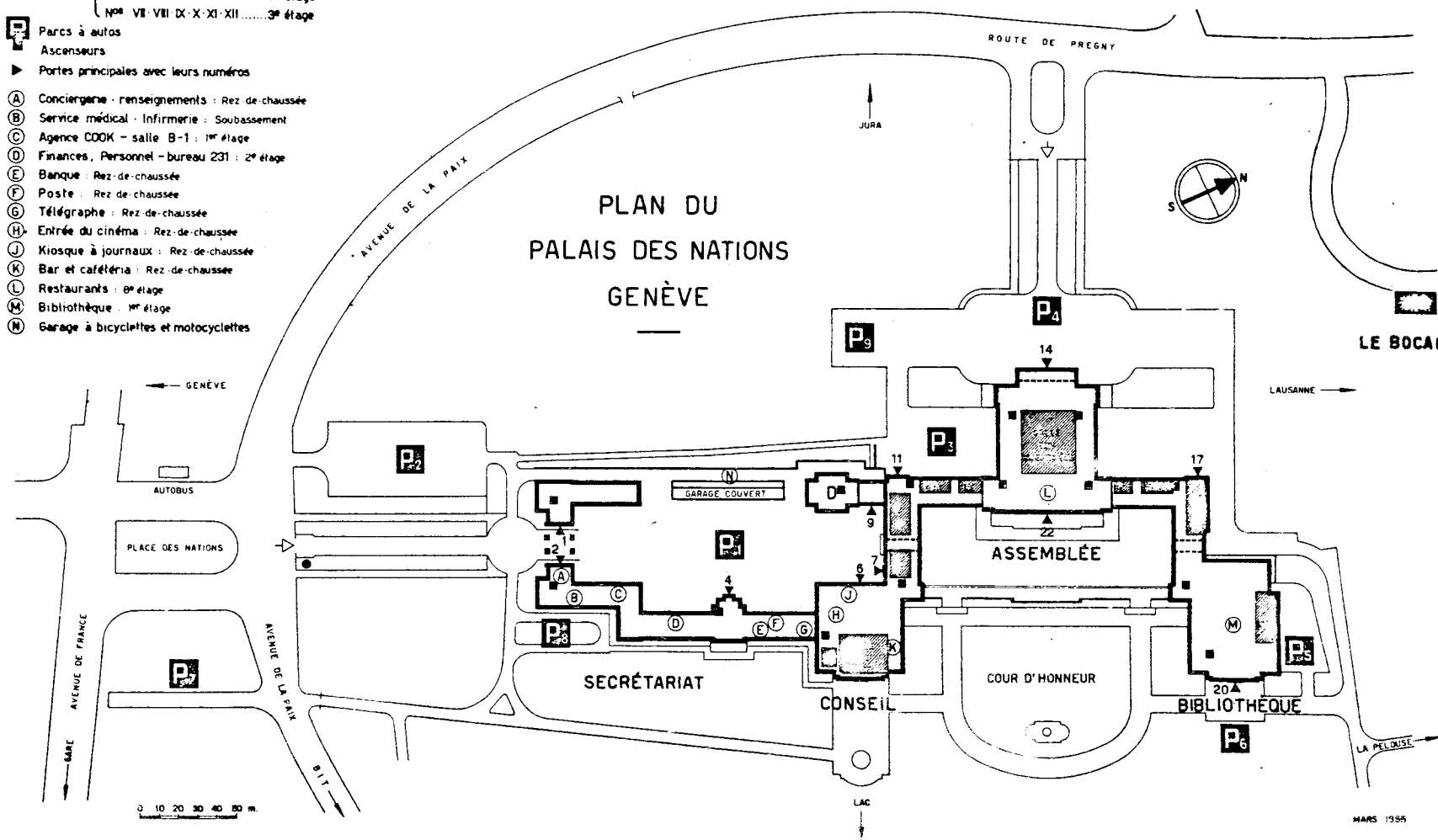
Démolition, construction, charpenterie, peinture, revêtement du plancher, installations électriques, adaptation des galeries adjacentes .....	<u>4.000</u>
Total pour la salle de conférence No XII	<u>18.060</u>



- SALLES**
- DES ASSEMBLÉES ..... 3<sup>e</sup> étage
  - DES CONSEILS ..... 1<sup>er</sup> étage
  - N<sup>os</sup> I - III - V - XIV - XV ..... 1<sup>er</sup> étage
  - N<sup>os</sup> VII - VIII - IX - X - XI - XII ..... 3<sup>e</sup> étage

- P** Parcs à autos
- Ascenseurs
- ▶ Portes principales avec leurs numéros

- (A)** Conciergerie - renseignements : Rez-de-chaussée
- (B)** Service médical - infirmerie : Sous-sol
- (C)** Agence COOK - salle B-1 : 1<sup>er</sup> étage
- (D)** Finances, Personnel - bureau 231 : 2<sup>e</sup> étage
- (E)** Banque : Rez-de-chaussée
- (F)** Poste : Rez-de-chaussée
- (G)** Télégraphe : Rez-de-chaussée
- (H)** Entrée du cinéma : Rez-de-chaussée
- (J)** Kiosque à journaux : Rez-de-chaussée
- (K)** Bar et cafétéria : Rez-de-chaussée
- (L)** Restaurants : 8<sup>e</sup> étage
- (M)** Bibliothèque : 1<sup>er</sup> étage
- (N)** Garage à bicyclettes et motocyclettes



MARS 1955

A/c. S/10  
 English  
 Annex V  
 Page 1